



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 5/2017

**concernant le remplacement des
collecteurs d'eaux claires et usées, de
la conduite de distribution d'eau
potable et défense incendie et la pose
de l'infrastructure de l'éclairage public
au chemin de la Chenalettaz, étape 1**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission :
le 22 mars 2017 à 20h00,

à la maison Picson, à Blonay.

Projet de remplacement des collecteurs d'eaux claires et usées, de la conduite de distribution d'eau potable et défense incendie et pose de l'infrastructure de l'éclairage public

S O M M A I R E

Chapitres

- 1. Objet du préavis**
- 2. Préambule**
- 3. Présentation du projet**
- 4. Procédure d'autorisation**
- 5. Procédure marchés publics**
- 6. Aspects financiers**
- 7. Coûts d'exploitation annuels**
- 8. Agenda 21**
- 9. Conclusions générales**
- 10. Conclusion du préavis**

St-Légier-La Chiésaz, le 6 mars 2017

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 602'000.- pour financer la 1^{ère} étape du remplacement des collecteurs d'eaux claires et usées, de la conduite de distribution d'eau potable et défense incendie et la pose de l'infrastructure de l'éclairage public au chemin de la Chenalettaz.

S'agissant d'un chemin en partie à cheval sur les deux communes, un préavis similaire est déposé devant le conseil communal de Blonay.

2. Préambule

Le chemin de la Chenalettaz qui relie la route des Deux-Villages à la route de Vevey fait l'objet, depuis 2014, d'une étude complète permettant d'une part de mettre en état les diverses conduites communales et celles des services industriels, pour la plupart dans un état vétuste et d'autre part de réaliser, après une mise à l'enquête publique, des aménagements de l'espace public destinés à sécuriser les piétons et à améliorer la circulation des riverains tout au long du tracé, par l'intermédiaire d'un futur préavis.

Ce projet est mené par le bureau Emyx ingénieurs civils SA à Blonay en collaboration avec les communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz, vu que le chemin de la Chenalettaz se situe en partie à cheval sur les limites territoriales. Le Bureau Herter & Wiesmann ingénieurs conseils SA à la Tour-de-Peilz a planifié et suivra les aspects de distribution d'eau potable et de défense incendie.

Cette première étape de travaux souterrains, sur une longueur d'environ 450 m, s'inscrit en première phase de la globalité du projet qui devrait s'étaler, sauf imprévu, sur les trois prochaines années.

Une répartition des coûts des travaux communs de la fouille principale est affectée à chaque service en proportion de l'importance et de la longueur des conduites à poser, ceci également pour les services industriels concernés (Romande Energie, Gaz et Swisscom dans une moindre mesure). Chaque service prenant à sa charge les travaux de raccordement à son réseau existant ou à ceux des riverains.

3. Présentation du projet

Collecteurs Eaux claires et usées

Le réseau des collecteurs communaux et ses raccordements sont particulièrement denses dans ce secteur et les examens par caméra ont démontré un état vétuste de celui-ci datant d'avant les années 1970.

D'autre part, les calculs hydrauliques réalisés dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux ont démontré une insuffisance des diamètres des collecteurs d'eaux claires dans certains tronçons ayant pour cause de nombreux débordements ces dernières années au droit de certaines chambres de visite.

La 1^{ère} étape de ces travaux prévoit le remplacement des conduites d'eaux claires et usées sur la totalité du tronçon qui se situe entre la route des Deux-Villages et le chemin de Chamoyron sur une longueur d'environ 440 m, dont un passage sous la voie du chemin de fer Vevey - Blonay, à réaliser au moyen d'un pousse-tube situé à 2 m au-dessous des rails conformément aux exigences du GoldenPass.

Les diamètres des conduites des eaux claires et usées varient selon les tronçons de 200 à 300 mm.

Une répartition des coûts des travaux a été établie d'entente entre les deux Communes et correspond aux équivalents habitants raccordés dans ces collecteurs communs. Cette répartition représente un taux de 60 % pour Blonay et 40 % pour St-Légier-La Chiésaz. Elle sera appliquée sur la globalité des travaux des collecteurs communaux le long du chemin de la Chenalettaz.

La mise en conformité des réseaux privés d'eaux claires et usées sera réalisée au fur et à mesure de l'avancement des travaux du chantier principal.

Conduite de distribution d'eau potable et défense incendie

Ce secteur du réseau de distribution situé à une altitude comprise entre 540 et 600 mètres est mis en charge par le réservoir de la Baillaz disposant d'une capacité totale de 830 m³, le volume de 250 m³ est dédié à la défense incendie, l'altitude du trop-plein se situe à 687.00 mètres.

La conduite existante en fonte Ø 100 mm, posée à la fin des années cinquante et au début des années soixante ne dispose pas du diamètre minimal de 125 mm prescrit par l'ECA pour assurer la défense incendie. Conformément aux propositions du PDDE, elle sera remplacée par un tuyau en polyéthylène d'un diamètre extérieur de 160 mm supportant une pression nominale de 10 bars (PN10) et 16 bars (PN16) en fonction de sa position altimétrique. De plus, la vétusté de cette installation a nécessité de multiples interventions du Service des Eaux des Pléiades pour réparer des fuites.

Afin d'améliorer la capacité de défense incendie des chemins de Chamoyron et de la Raisse dont les bornes-hydrantes N° 163 et 167 fournissent des débits maximum inférieurs à 2000 litres par minute, la Commune propose également de lier les réseaux de la Baillaz et de l'Arbériat au carrefour des chemins de la Routiaz et de Chamoyron. Une chambre réductrice de pression permettra d'adapter la charge entre les deux régimes de pression.

Ces travaux font partie intégrante du réseau d'eau communal de St-Légier-La Chiésaz qui en assumera la totalité des coûts.

Eclairage public

Dans cette 1^{ère} étape de travaux, il est prévu de réaliser les fouilles nécessaires à la pose du tube de l'éclairage public et des socles pour les futurs luminaires.

Le coût de ces travaux sera réparti selon la proportion de la surface de chaque Commune sur l'ensemble de la surface de chaussée et trottoir, ce qui représente pour le tronçon concerné un taux de 35 % pour Blonay et 65 % pour St-Légier-La Chiésaz.

4. Procédure d'autorisation

Vu que les travaux de cette 1^{ère} étape portent uniquement sur le cadastre souterrain et sont situés entièrement sur le domaine public, les deux communes délivreront une dispense d'enquête publique.

5. Procédure marchés publics

Les communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz soumises aux règles des marchés publics ont engagé une procédure en vue de l'adjudication des travaux de génie civil et d'appareillage eau potable de manière à obtenir les meilleurs prix. Au vu des montants, l'adjudicateur doit procéder à l'organisation de la procédure selon la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RMP).

La procédure à appliquer dans ce cas est celle sur invitation.

L'adjudication des travaux sera prononcée sous réserve de l'acceptation du préavis par les conseils communaux.

6. Aspects financiers

Coût à la charge de la Commune de St-Légier-La Chiésaz

Le coût des travaux s'entend sur la base des soumissions rentrées.

Libellé	EC et EU	Eclairage	Eau potable	Blonay	St-Légier
Génie civil	412'850.00			247'700.00	165'150.00
Honoraires ingénieur civil	18'700.00			11'300.00	7'400.00
Honoraires géomètre	6'000.00			3'600.00	2'400.00
Frais administratifs	5'000.00			3.000.00	2'000.00
Divers et imprévus	33'150.00			19'900.00	13'250.00
Total HT	475'700.00			285'500.00	190'200.00
TVA 8 %	38'056.00			22'840.00	15'216.00
Sous-total 1	513'756.00			308'340.00	205'416.00
Génie civil		56'000.00		19'600.00	36'400.00
Equipement technique					
Honoraires ingénieur civil		2'500.00		875.00	1'625.00
Frais administratifs		1'500.00		500.00	1'000.00
Divers et imprévus		4'500.00		1'500.00	3'000.00
Total HT		64'500.00		22'475.00	42'025.00
TVA 8 %		5'160.00		1'798.00	3'362.00
Sous-total 2		69'660.00		24'273.00	45'387.00
Génie civil			145'000.00		145'000.00
Appareillage			144'000.00		144'000.00
Honoraires ingénieur civil			6'700.00		6'700.00
Honoraires hydraulicien			12'000.00		12'000.00
Frais administratifs			5'000.00		5'000.00
Divers et imprévus			11'600.00		11'600.00
Total HT			324'300.00		324'300.00
TVA 8 %			25'944.00		25'944.00
Sous-total 3			350'244.00		350'244.00
Total TTC arrondi à				333'000.00	602'000.00

Plan des investissements

Les travaux sont prévus à hauteur de CHF 525'000.-, TTC, pour la chaussée et l'éclairage public, de CHF 210'000.-, TTC, pour les eaux claires et usées et de CHF 300'000.-, TTC, pour l'eau potable, en 2017.

Montants engagés par le préavis du crédit d'étude N° 13/2014 au 31 décembre 2016

A cette date, le montant de CHF 70'076.65, a été engagé pour les études.

TVA et subvention

La TVA concernant les honoraires et les travaux pour les réseaux d'eaux claires, d'eaux usées et d'eau potable peut être récupérée.

La subvention allouée par l'ECA pour les travaux liés au réseau d'eau et défense incendie peut être estimée à environ CHF 40'000.-, TTC.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par le recours à l'emprunt si nécessaire.

Plafond d'endettement

Plafond d'endettement voté	CHF 95'000'000.00
Montant effectif de l'endettement au 31.12.2015	CHF 53'758'612.75

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement comme suit :

1. Eaux claires et usées durée de 30 ans
2. Eau potable durée de 30 ans
3. Eclairage public durée de 30 ans

7. Coûts d'exploitation annuels

Coûts d'amortissement estimés pour l'ouvrage projeté :

- Intérêts lissés (1.5 %) CHF 4'515.-
- Amortissement annuel CHF 20'000.-

Hors subventions, TVA comprise.

8. Agenda 21

La municipalité a tenu compte des éléments ayant trait au développement durable.

Ce projet répond à un intérêt général puisqu'il vise à remplacer les collecteurs d'eaux claires et usées obsolètes afin d'éviter tout débordement à l'avenir, à remplacer la vieille conduite d'eau potable et défense incendie dans le secteur et finalement à préparer les infrastructures techniques pour l'éclairage public.

Des engagements seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement du chantier en matière de protection des eaux, de l'air, contre le bruit, de gestion des déchets, des transports, etc....

9. Conclusions générales

La municipalité relève d'une manière générale la nécessité de ces travaux pour la mise à jour des réseaux communaux et des services industriels.




COMMUNES DE BLONAY ET SAINT-LEGIER LA CHIESAZ

REAMENAGEMENT DU CHEMIN DE CHENALETZ
Services communaux et industriels

légende:

EXECUTION

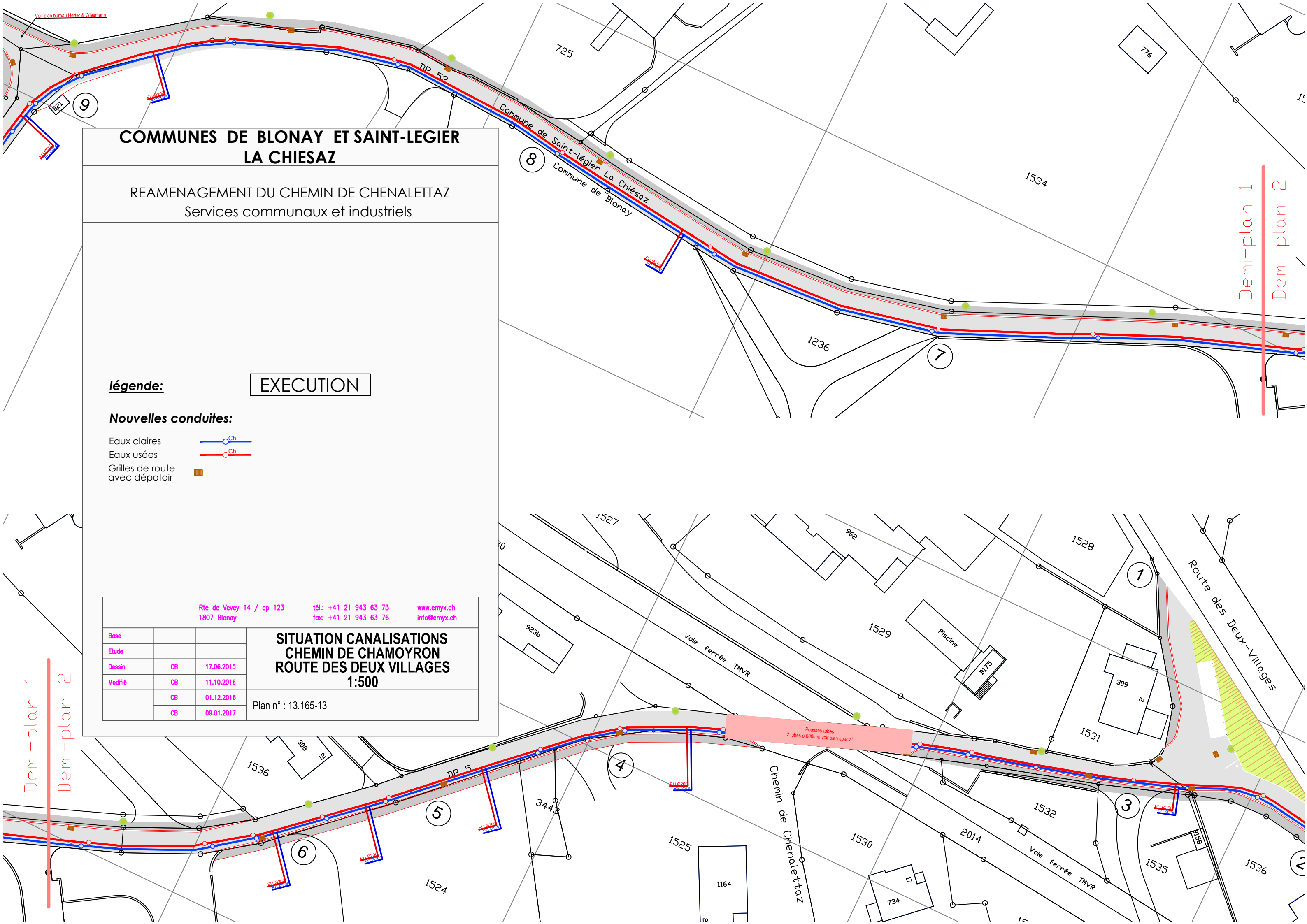
Nouvelles conduites:

- Eaux claires 
- Eaux usées 
- Grilles de route avec dépotoir 

Rte de Vevey 14 / cp 123 1807 Blonay		tél.: +41 21 943 63 73 fax: +41 21 943 63 76	www.emyx.ch info@emyx.ch
Base		SITUATION CANALISATIONS CHEMIN DE CHAMOYRON ROUTE DES DEUX VILLAGES 1:500 Plan n° : 13.165-13	
Etude			
Dessin	CB 17.06.2015		
Modifié	CB 11.10.2016		
	CB 01.12.2016 CB 09.01.2017		

Demi-plan 1
Demi-plan 2

Demi-plan 1
Demi-plan 2





COMMUNE DE ST-LEGIER - LA CHIESAZ - SERVICE DES EAUX DES PLEIADES

Remplacement de conduite de distribution et de défense incendie au chemin de La Chenalettaz

